



PLUi Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

MAYENNE COMMUNAUTÉ DEMAIN

MAYENNE
communauté

MAYENNE COMMUNAUTÉ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mise en compatibilité
Aménagement RD34
Lassay-les-Châteaux / Rives d'Andaine

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

DU MERCREDI 15 MARS 2023 AU SAMEDI 15 AVRIL 2023

Le projet d'aménagement de la RD 34 entre Lassay-les-Châteaux et Rives d'Andaine, porté par le Département de la Mayenne, est inscrit au Plan routier départemental 2022-2028. Il concerne les territoires des communes de Lassay-les-Châteaux, Sainte-Marie-du-Bois, Saint-Julien-du-Terroux et Thuboeuf.

L'opération a fait l'objet d'une analyse d'état initial et d'environnement prise par arrêté préfectoral en date du 21 mai 2019. Cette étude d'impact montre la présence d'un espace boisé classé (EBC) sur le tracé routier du projet, répertorié au Plan Local d'Urbanisme de Mayenne Communauté, rendant incompatible le projet avec les prescriptions du règlement d'urbanisme en vigueur.

Cette situation nécessite une mise en compatibilité du PLUi par le déclassement d'une partie de l'espace boisé impacté, sur les fondements de l'article R153-16 du Code de l'urbanisme et d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a validé le recours à la procédure de Déclaration de Projet avec une mise en compatibilité du document d'urbanisme.

La Commission permanente du Conseil Départemental de la Mayenne en a fait de même lors de sa séance du 9 janvier 2023.

Conformément aux articles R104-13 et L153-31 du Code de l'urbanisme, la mise en compatibilité fera l'objet d'une évaluation environnementale et d'une concertation avec le public. Les objectifs de cette concertation sont :

- Associer les habitants, associations locales et autres personnes concernées au projet de mise en compatibilité
- Présenter le projet de déclassement de l'espace boisé et sa compensation.
- Poursuivre les études et procédures réglementaires afférentes au projet d'aménagement routier de la RD34 et de son enquête publique au titre de l'environnement.

CONSULTEZ LE DOSSIER

En ligne sur le site internet de Mayenne Communauté pendant toute la durée de cette période de concertation à partir du lien suivant :

<https://www.mayenne-communaute.net/a-votre-service/habitat/rd34>

Sur place, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

Mayenne Communauté, à MAYENNE, 10 Rue de Verdun,
Mairie de LASSAY-LES-CHATEAUX, 18 Place du 8 Mai 1945,
Mairie de SAINT-JULIEN-DU-TERROUX, 42 rue Réaumur
Mairie de SAINTE-MARIE-DU-BOIS, 11 rue Jean-François Dujarié
Mairie de THUBOEUF, 8 rue de Sept Forges

APPORTEZ VOTRE CONTRIBUTION

Pendant toute la durée de la période :

- sur les registres papiers qui seront mis à disposition au siège de Mayenne Communauté, Hall de la salle des Conseils ainsi que dans les 4 mairies citées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture
- par voie numérique sur l'adresse mail : rd34@mayennecommunaute.fr
- Par courrier postal à M. Le Président de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun CS 60 111 53103 Mayenne Cédex, en mentionnant sur l'enveloppe « concertation RD34 »

Les observations formulées par mail et par voie postale seront annexées au registre mis à disposition du public au siège de Mayenne Communauté.

La concertation fera l'objet d'un bilan qui sera arrêté par le Conseil Communautaire.

Il sera disponible sur le site internet de Mayenne Communauté et joint au dossier de l'enquête publique qui devrait se dérouler à l'automne 2023.

L'approbation de cette mise en compatibilité est attendue au 1er trimestre de l'année 2024